

Dossier de demande de subvention

Seudre Alabri vous accompagne dans le montage de votre dossier de demande d'aides.

- ☐ Formulaire « P » de demande d'aide dûment rempli et signé*
- ☐ Diagnostic de vulnérabilité aux inondations du bien concerné
- ☐ Devis relatifs aux travaux faisant l'objet de la demande (si possible 2 pour chaque travaux)
- ☐ Attestation d'assurance du bien valide incluant la garantie catastrophes naturelles
- ☐ Estimation de la valeur vénale du bien si celle proposée dans le rapport n'est pas satisfaisante
- ☐ Un plan de localisation de l'unité foncière concernée avec indication complète de la référence cadastrale
- ☐ RIB et photocopie d'une pièce d'identité du demandeur
- ☐ Fiche « chorus » dûment remplie et signée*
- ☐ Règlement d'attribution des aides signé

**Le formulaire « P », la fiche « chorus » ainsi que le règlement d'attribution des aides sont disponibles sur notre site internet sageseudre.fr/alabri ou bien vous seront envoyés si vous souhaitez réaliser des travaux.*

L'estimation de la valeur vénale (sous la forme d'estimations en ligne) et le plan de localisation peuvent vous être fournis par Seudre Alabri.

-
- ☐ En cas de sinistre récent :
 - Attestation de l'assurance mentionnant le montant des indemnités versées au titre de la garantie catastrophes naturelles
 - Nature des travaux de remise en état indemnisés et copie des factures des entreprises ayant réalisé les travaux (si travaux non réalisés, devis détaillés des travaux de remise en état)

-
- ☐ Dans le cas où le bien est occupé par un exploitant ou un locataire :
 - Accord du propriétaire en cas de gros travaux (article 7 de l'ordonnance 2019-770 du 7 juillet 2019)
 - Déclaration sur l'honneur du locataire selon laquelle le propriétaire ne s'oppose pas aux travaux et ne souhaite pas les entreprendre lui-même

-
- ☐ Pour la création d'une zone refuge
 - Expertise technique de viabilité du bâtiment à la création d'un niveau N+1 (y compris pour déroger à la règle exposée dans l'article 4.2 du règlement d'attribution des subventions)
 - Date et numéro de dépôt de l'acte d'urbanisme

Liste des pièces nécessaires au versement des subventions

1. Demande d'une avance d'un montant de 30 % de la subvention :

Vous avez la possibilité de faire une demande d'avance de la subvention Etat auprès de la DDTM à la signature des devis et au paiement des avances.

Transmission par courrier ou mail à Seudre Alabri :

- du ou des devis signés et contresignés par la ou les entreprises chargées d'exécuter les travaux et attestant du paiement d'une avance
- l'autorisation d'urbanisme accordée si les travaux envisagés y sont soumis

2. Demande d'un acompte(s) (maximum 80 % du montant de la subvention) :

Vous avez la possibilité de faire une demande d'acompte de la subvention Etat auprès de la DDTM dès lors qu'une partie des travaux est terminée.

Transmission par courrier ou mail à Seudre Alabri :

- des factures détaillées, acquittées et signées avec le visa de l'entreprise ayant réalisé les travaux et attestant du paiement du ou des factures
- dans le cas de modification de coût par rapport aux devis, une note explicative devra être jointe

3. Demande du versement du solde de la subvention :

Lorsque que TOUS les travaux ayant fait l'objet de la demande de subvention sont terminés vous pouvez demander le versement du solde de la subvention Etat (ou de la totalité si vous n'avez effectué aucune demande d'avance ou d'acompte) auprès de la DDTM, et du solde de la subvention collectivité auprès de Seudre Alabri.

Transmission par courrier ou mail à Seudre Alabri :

- des factures détaillées, acquittées et signées avec le visa de l'entreprise ayant réalisé les travaux et attestant du paiement des factures
- dans le cas de modification de coût par rapport aux devis, une note explicative devra être jointe
- le certificat de Seudre Alabri de la conformité des travaux
- la déclaration d'achèvement des travaux si autorisation d'urbanisme
- les photos des travaux réalisés

Des modèles de lettres de demande de versement sont également disponibles sur notre site internet sageseudre.fr/le-financement ou vous seront envoyées sur demande.